



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

A 75

Question écrite n° 427

Texte de la question

M. Yves Marchand appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'importance que revêt pour chaque port sa desserte terrestre. Il lui rappelle qu'en 1987 le Gouvernement avait pris en considération ce problème capital et que son prédécesseur de l'époque avait fait adopter par le CIAT des mesures et des dispositions courageuses et audacieuses dans ce domaine. De même, la réforme Le Drian avait prévu un volet « desserte terrestre des ports » qui avait reçu l'approbation de l'ensemble de la communauté portuaire nationale. Or il apparaît que, si des principes ont été énoncés, l'application des orientations décidées n'est pas toujours conforme à la volonté politique officiellement affichée. Il souhaite, à ce propos, le sensibiliser sur un problème qui pourrait être considéré comme local mais qui, en fait, est un bon exemple des distorsions existantes entre les principes et la réalité. S'agissant du cas d'espèce auquel il se réfère, il lui signale que les élus régionaux du Languedoc-Roussillon vont être prochainement amenés à entrer dans une phase de concertation concernant le choix à opérer pour assurer le raccordement entre la nouvelle autoroute gratuite A 75 de désenclavement du Massif central, dite la Méridienne, et l'autoroute A 9 dans sa portion « languedocienne ». Si le tracé de l'A 75 apparaît comme définitif jusqu'à Pezenas, un certain nombre d'options sont possibles dans la portion la plus méridionale de l'autoroute jusqu'à sa jonction avec l'A 9. De fait, aujourd'hui, deux tracés peuvent être envisagés : l'un fixant le point de jonction des deux autoroutes à l'échangeur est de Béziers, l'autre fixant le point de jonction de l'échangeur de Bessan. Les conséquences de l'une ou l'autre option présupposent un choix stratégique différent, sauf à imaginer une procédure d'accompagnement visant à rééquilibrer les effets négatifs du choix opéré. Faire le choix de l'échangeur est de Béziers privilégie l'autoroute dite européenne destinée à évacuer le plus vite possible les usagers vers l'Espagne. Faire le choix de l'échangeur de Bessan privilégie l'activité économique régionale, singulièrement l'activité portuaire du port de Sète et l'activité touristique du cap d'Agde. La première hypothèse aboutit à faire de Barcelone le port du grand sud et de la Costa Brava le lieu de villégiature le plus accessible. La deuxième hypothèse conduit à rééquilibrer le port de Sète en favorisant son hinterland nord et à confirmer la vocation du cap d'Agde comme première station européenne. Il souhaite connaître son sentiment sur cette affaire et lui demande si, dans l'hypothèse où le choix de l'administration se porterait malgré tout sur l'échangeur est de Béziers, il n'estime pas que la seule mesure compensatoire qui pourrait être envisagée serait la réalisation en même temps d'une route deux fois deux voies reliant l'A 75 au port de Sète et au cap d'Agde, faute de quoi, en fait d'aménagement du territoire, l'ouverture de l'A 75 signerait l'arrêt de mort du port de Sète.

Texte de la réponse

L'autoroute A 75 entre Clermont-Ferrand et l'autoroute A 9 doit constituer à terme une grande liaison autoroutière traversant le Massif central qui, avec l'autoroute A 71 Paris-Clermont-Ferrand, proposera une véritable alternative pour le trafic de transit Nord-Sud, par rapport aux autoroutes A 6 et A 7 en voie de saturation dans la vallée du Rhône. Il s'agit donc d'une réalisation très importante, qui participera à la desserte du territoire, notamment du Massif central et du Languedoc-Roussillon. La recherche du tracé de l'autoroute A 75 entre Pezenas et l'autoroute A 9 a nécessité des études complémentaires intégrant notamment les réflexions

engagees sur la future A 9 bis, appelee a doubler a terme l'A 9 au nord de Montpellier et de Beziers. Ces etudes sont aujourd'hui achevees. Elles montrent que deux scenarios de raccordement de l'autoroute A 75 a l'autoroute A 9 sont envisageables, l'un a l'Est de Beziers, l'autre en amenant la route departementale 13 en direction d'Agde. Un dossier presentant ces deux scenarios et faisant apparaitre la preference de l'Etat pour la solution proche de Beziers a ete soumis a la concertation locale pendant les mois de juin et de juillet 1993. Le trace definitif sera arrete par decision ministerielle avant la fin de l'annee 1993 apres examen du bilan de la concertation etabli par le prefet de l'Herault, permettant ainsi la poursuite des etudes et des procedures de cette derniere section de l'autoroute A 75. Cette realisation devra bien entendu etre completee par des aménagements a entreprendre sur le reseau routier national existant. En ce qui concerne la desserte du port de Sete et du cap d'Agde, un projet coherent devra etre etabli et prendra en compte toutes les solutions possibles, comme l'aménagement des routes nationales 113 et 300 et de la route departementale 2. Ces aménagements seront a effectuer dans le cadre des contrats de plan a venir.

Données clés

Auteur : [M. Marchand Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 427

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1291

Réponse publiée le : 20 décembre 1993, page 4636